

S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

RECTIFICATIF

BULLETIN N° 5, page 78, avant le 5° paragraphe : « Jeudi 7 novembre... », rétablir la mention : « AFFAIRES SOCIALES ».

AFFAIRES CULTURELLES

Mardi 12 novembre 1968. — Présidence de M Adolphe Chauvin, vice-président. — La commission a entendu M. Joël Le Theule, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé de l'Information, sur les crédits mis à sa disposition pour 1969 pour son département et pour l'O. R. T. F.

Le secrétaire d'Etat a souligné la faiblesse des moyens dont il dispose par rapport aux fonctions qui lui incombent : rendre compte de l'activité du Gouvernement, coordonner l'information du Gouvernement, avoir la connaissance ou la responsabilité de l'ensemble du secteur public ou privé de l'information. Après

la suppression du S. L. I. I. qui se réunissait quotidiennement, une coordination de l'information semble devoir être organisée par la création d'un comité interministériel de l'information qui se réunirait chaque semaine sous la présidence du secrétaire d'Etat.

Les crédits du budget du Secrétariat d'Etat à l'Information sont en augmentation de 11 p. 100, mais les augmentations sont inégalement réparties. L'accroissement le plus important concerne les interventions publiques.

M. Le Theule a ensuite abordé les problèmes de la presse. Les aides à la presse peuvent être chiffrées, malgré les difficultés d'évaluation, à plus de 800 millions de francs, ce qui représente 20 p. 100 de son chiffre d'affaires.

Pour ce qui est des aides aux investissements, le secrétaire d'Etat a indiqué qu'il avait obtenu que l'application de la décision prise l'an dernier modifiant l'article 89 bis du code général des impôts soit différée d'un an.

Le problème de la publicité de marques à la télévision, a rappelé M. Le Theule, a fait l'objet au Sénat d'une réponse à une question orale posée par M. Diligent. Cette publicité, introduite dans des limites strictes, puisqu'elle ne dépassera pas deux minutes jusqu'au 31 décembre de cette année et quatre minutes pendant le premier semestre de l'an prochain — et cela uniquement sur la première chaîne — ne pourra pas gêner la presse. Le secrétaire d'Etat a annoncé son intention de procéder au printemps prochain à une large consultation des parties intéressées.

Les recettes retirées de la publicité devront servir en priorité au développement de l'équipement de l'O. R. T. F., à l'accroissement des émissions vers l'étranger et à l'assouplissement des conditions d'exonération des redevances.

Le secrétaire d'Etat a évoqué ensuite le problème des journaux publicitaires gratuits. Il a fait remarquer qu'il s'agissait de l'apparition d'une nouvelle méthode commerciale. Le Gouvernement ne donne aucune des aides fournies à la presse traditionnelle.

Sur le point particulier des sociétés de rédacteurs, M. Le Theule a reconnu que l'extension des sociétés de rédacteurs était sans doute une manière possible d'aborder le problème de la participation mais que ce n'était pas la seule et qu'elle laissait à l'écart la représentation des autres catégories de personnels

des entreprises de presse. Le Gouvernement n'envisage pas, a précisé le secrétaire d'Etat, d'intervenir sur ce sujet pour le moment.

Pour les autres secteurs dont le Secrétariat d'Etat à l'Information a à connaître, M. Le Theule a reconnu que la S. N. E. P., après avoir bénéficié d'une situation excellente jusqu'en 1967, rencontrait actuellement quelques difficultés ; l'agence France Presse a réclamé une majoration des tarifs d'abonnement à partir du 1^{er} juillet mais aucune décision n'a encore été prise ; la Sofirad poursuit sa politique dynamique ; par contre les recettes des « Actualités françaises » sont en diminution d'une façon sensible. La situation de cet organisme est préoccupante.

M. Le Theule a indiqué aussi qu'il envisageait une réforme de la commission de censure du cinéma.

Le secrétaire d'Etat a examiné ensuite les problèmes de l'O. R. T. F.. Il a souligné l'intérêt pour lui du rapport que la commission sénatoriale de contrôle avait rédigé. Le budget de l'O. R. T. F. s'établit, pour 1969, à 1,49 milliard de francs avec 66 millions d'augmentation des recettes provenant de la redevance et 137,9 millions dus pour la plus grande part à la publicité de marques.

M. Le Theule a fait le point des réformes entreprises à l'O. R. T. F. tout en précisant qu'il répondrait plus complètement lors de la discussion en séance de la question orale posée par M. Dailly.

L'élargissement du conseil d'administration de 16 à 24 membres améliorera, selon le secrétaire d'Etat, son fonctionnement et son action. Du point de vue financier, une plus grande autonomie sera accordée le plus souvent grâce à la substitution du contrôle *a posteriori* au contrôle *a priori*, ce qui suppose la création d'un contrôle interne de gestion. La participation du personnel devra être assurée ; des consultations sont en cours pour la création d'un comité d'entreprise.

La fusion de la Direction des relations extérieures et de l'Office de coopération radiophonique est envisagée.

Le secrétaire d'Etat a évoqué les problèmes des journalistes : si des licenciements sont intervenus, a-t-il fait remarquer, le souci dominant a été de conserver des équipes cohérentes susceptibles de travailler dans des cadres plus réduits. M. Le Theule a reconnu qu'un effort devrait être fait pour réaliser des émissions de meilleure qualité, en particulier pour l'information.

Le secrétaire d'Etat a ensuite répondu à de très nombreuses questions posées par MM. Chauvin, Rougeron, Fleury, rapporteur pour avis du budget de l'information, Motais de Narbonne, Diligent, Carcassonne, Minot, Vérillon, Charles Durand, Carat, Mme Lagatu, MM. Dailly et de Bagnaux. Il a ainsi précisé, notamment, que l'idée de la création d'une troisième chaîne de télévision consacrée à l'éducation nationale était envisagée.

Un effort important doit être fait dans le domaine de la régionalisation et de l'équipement en réémetteurs. La redevance versée au Trésor par l'O. R. T. F. sera, pour 1969, d'un montant de 70 millions de francs. Les programmes de distraction ont été, selon M. Le Theule, améliorés ; les émissions sportives et d'information doivent être modifiées.

Il a souligné aussi les difficultés de la mise en œuvre du droit de réponse à la télévision, rappelé le rôle du conseil d'administration dans le contrôle de l'objectivité, ainsi que les affectations qui seront données aux ressources publicitaires.

Mercredi 13 novembre 1968. — *Présidence de M. Georges Lamoussé, vice-président.* — La commission a tout d'abord entendu M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, sur les crédits mis à sa disposition pour 1969.

Le secrétaire d'Etat a indiqué que les crédits de son département ne subissaient que peu de modifications par rapport à 1968 mais qu'ils permettraient le maintien d'une politique qui a fait ses preuves, d'aide aux pays francophones d'Afrique et à Madagascar. Les crédits relatifs aux moyens de services passent de 248 millions de francs en 1968 à 259 millions en 1969 et ceux des interventions publiques de 780 à 846 millions. Les crédits du secrétariat d'Etat dans leur ensemble sont pour 1969 de 1.192 millions alors qu'ils étaient de 1.150 millions en 1968.

M. Bourges a décrit les activités de l'Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer et des instituts de recherche appliquée dans l'agriculture. Il a aussi précisé que les crédits du F. A. C. seraient en diminution en 1969.

Le secrétaire d'Etat a ensuite répondu aux questions de MM. Caillavet, de Bagnaux, Chauvin, Minot, Tinant, Pelletier, Vérillon et Lamoussé.

Il a ainsi indiqué que les objectifs permanents de la politique de coopération étaient la formation des hommes, le développement économique, l'aide aux services publics et l'aide militaire. La coopération, a-t-il souligné, a pour caractéristique d'être globale, permanente et concertée.

La fusion entre la Direction des relations extérieures de l'O. R. T. F. et l'O. C. O. R. A. ne dessaisira pas le secrétariat d'Etat de ses moyens d'intervention.

Le Gouvernement s'attache à une réorganisation des instituts de recherche dont la mise en vigueur pourrait intervenir le 1^{er} janvier 1970.

En ce qui concerne la coopération multilatérale au niveau européen, M. Bourges a indiqué que la France s'oriente de plus en plus dans ce sens et que, notamment, les rencontres avec l'Allemagne fédérale sur ce sujet étaient fréquentes.

En matière d'enseignement, le secrétaire d'Etat a insisté sur la pédagogie et la création d'instituts pédagogiques ; les Etats français, africains et malgache définissent ensemble les programmes d'enseignement.

Enfin, M. Bourges a réfuté les arguments du « cartiérisme » en contestant que l'aide apportée par notre pays ne soit pas rentable.

Après le départ du Secrétaire d'Etat à la Coopération, la commission a désigné, à titre officieux, les rapporteurs pour avis du projet de loi de finances pour 1969.

Ont été désignés :

- Affaires culturelles..... M. de Bagneux.
- Cinéma. — Théâtres nationaux..... M. Lamousse.
- Monuments historiques..... M. Miroudot.

- Affaires étrangères :

 - Relations culturelles..... M. Caillavet.
 - Coopération M. Caillavet.

- Education nationale :

 - Elémentaire et second degré..... M. Tailhades.
 - Enseignement supérieur..... M. Chauvin.

- Recherche scientifique et technique.. M. Vérillon.
- Jeunesse et sports..... M. Noury.
- Information. — O. R. T. F..... M. Fleury.

La commission a ensuite entendu le rapport pour avis présenté par M. Noury sur le budget du Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la Jeunesse et des Sports.

Ce budget, a indiqué le rapporteur pour avis, est un budget de régression. C'est ainsi que la création des postes d'enseignants ne sera au total que de 393 contre 1.180 l'an dernier. Les crédits prévus pour les interventions publiques sont en diminution de

16,8 millions de francs. Les principales mesures sont la création du Centre d'information et de dialogue et l'application de la loi congé-cadre relative à la formation des moniteurs.

En ce qui concerne le domaine sportif, M. Noury a rendu compte du voyage qu'il a effectué avec MM. Pelletier et Monory à Mexico pour assister aux Jeux olympiques. Il a tenu, en particulier, à rendre hommage aux résultats de l'équipe de football formée d'amateurs. Les difficultés n'existent réellement que pour le football professionnel.

M. Noury a déploré l'indifférence trop souvent manifestée à l'égard du sport universitaire et souhaité que l'éducation physique et sportive soit développée dans les écoles primaires.

Le rapporteur pour avis a estimé insuffisants les crédits prévus pour les animateurs et regretté qu'en matière d'équipement les autorisations de programme soient en diminution. Malgré les réserves que soulève ce budget, M. Noury a proposé à la commission de donner un avis favorable.

Après des observations de M. Rogé qui a indiqué qu'il ne pouvait voter un budget de régression, et des remarques de MM. Tinant et Estève, la commission a adopté à la majorité les conclusions du rapporteur pour avis.

La commission a, enfin, entendu le rapport de M. de Bagneux sur le projet de loi (n° 177, session 1967-1968), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à favoriser la conservation du patrimoine artistique national. Ce projet de loi, a indiqué le rapporteur, a une portée limitée mais est intéressant dans la mesure où il constitue une première étape dans la mise en œuvre d'une véritable politique du mécénat.

Les dispositions de l'article 1^{er} ont pour but d'encourager les dons d'œuvres d'art, de livres, d'objets de collection ou de documents de haute valeur artistique ou historique en faveur de l'Etat en prévoyant des exonérations de droits de mutation pour l'acquéreur, le donataire, l'héritier ou le légataire de telles œuvres lorsqu'il en fait don à l'Etat. L'innovation essentielle du projet de loi, a signalé M. de Bagneux, est que le donataire à l'Etat pourra conserver la jouissance de ces biens sa vie durant et pourra même, dans certains cas, transmettre cette réserve de jouissance.

L'article 2 du projet de loi prévoit que désormais, les droits de succession pourront être, sous réserve de l'agrément de l'Etat, payés par la remise d'œuvres d'art, de livres, d'objets de collection ou de documents de haute valeur artistique ou historique.

Le rapporteur a proposé à la commission de préciser à l'alinéa 2 du texte que la réserve de jouissance pour les personnes morales pourrait excéder vingt-cinq ans si les œuvres étaient rendues accessibles au public.

Après des remarques de MM. Estève, Tinant, Lamousse, l'amendement proposé par M. de Bagnoux a été adopté. De même, la commission a accepté la proposition du rapporteur de prévoir, dans le texte, que devraient être respectées par l'Etat les demandes des donataires qui indiqueraient que les œuvres d'art doivent être affectées à des musées régionaux. Enfin, le rapporteur a proposé un amendement qui a été accepté et qui prévoit que les biens pour lesquels le texte de loi serait applicable, pourraient être des immeubles présentant une haute valeur artistique ou historique.

Jeudi 14 novembre 1968. — *Présidence de M. Georges Lamousse, vice-président.* La commission a entendu M. Trorial, Secrétaire d'Etat à l'Education nationale, analyser et commenter le budget de ce département.

Le budget de l'Education nationale, a dit M. Trorial, est à la mesure de la politique de rénovation de l'enseignement entreprise par le Gouvernement. En incluant les crédits pour hausse de traitements, ce budget se montera, en 1969, à 24.759,2 millions de francs, soit une augmentation de 20,6 p. 100 par rapport à 1968.

Les augmentations de crédits demandées permettront de créer 62.433 emplois supplémentaires, soit environ deux fois plus que le budget initial de 1968. Ce chiffre traduit une augmentation sur 1968 des effectifs du personnel de 9,97 p. 100 alors que, dans le même temps, les effectifs totaux d'élèves et d'étudiants accueillis dans l'enseignement public passaient de 10.112.000 en 1968 à 10.379.000 en 1969, soit une augmentation de 2,64 p. 100.

Après avoir analysé les créations d'emplois dans les différents services du ministère et la répartition des crédits de fonctionnement, M. Trorial a mis l'accent sur la politique du Gouvernement en matière de démocratisation de l'enseignement. Le nombre des bourses nouvelles atteindra 23.800 dans l'enseignement supérieur. En ce qui concerne l'enseignement du second degré, 116.638 bourses seront créées au 1^{er} octobre 1969, dont 51.503 sont destinées à inciter les familles à faire poursuivre à leurs enfants des études de second cycle, et par ailleurs, 60.351 bourses nationales seront créées, dont 46.748 en faveur des enfants d'agriculteurs. Les crédits concernant les transports scolaires et les œuvres sociales en faveur des étudiants seront également augmentés.

Le budget d'équipement pour 1969 prévoit 4.063 millions de francs d'autorisations de programme contre 3.780 en 1968, soit 283 millions de plus. Cette dotation traduit un effort tout particulier en faveur des enseignements supérieurs et plus précisément en faveur des universités dont les crédits passeront à 611,5 millions contre 473,7 dans le budget initial de 1968, ce qui permettra de financer environ 33.000 places supplémentaires. Dans le même domaine, 400 millions contre 317 dans le budget initial de 1968 seront affectés à la construction de 22.000 places en I. U. T.

En ce qui concerne les équipements du second degré, un effort marqué est proposé en faveur des collèges d'enseignement technique dont les dotations passeront à 414,9 millions de francs contre 360 en 1968 : 72 opérations nouvelles seront lancées. Parallèlement, l'effort en faveur des C. E. G. et des C. E. S. se poursuivra à un rythme très rapide puisque plus de 200.000 places nouvelles pourront être financées sur des crédits se montant à 1.118,6 millions contre 1.005 en 1968.

Pour le premier degré enfin, les subventions allouées aux collectivités locales vont passer à 600 millions de francs en 1969, contre 582 en 1968, ce qui permettra de financer 5.500 classes.

Les méthodes d'enseignement seront rénovées par trois mesures essentielles :

- mi-temps pédagogique et sportif dans 100 écoles primaires et 29 C. E. S. au 1^{er} janvier 1969 et dans 1.000 écoles primaires et 100 C. E. S. à la rentrée 1969.
- création de 65 laboratoires de langues vivantes dans le second degré et de 20 dans l'enseignement supérieur.
- développement de l'enseignement télévisé au niveau des universités.

En ce qui concerne les nouveaux statuts des établissements d'enseignement supérieur, un crédit global de 30 millions de francs doit permettre de créer les emplois administratifs nécessaires pour la mise en place des nouvelles structures des universités.

Après son exposé, M. Trorial a répondu aux questions posées par le président, MM. Cornu, Fleury, Chauvin, Miroudot, Mont, concernant la réforme des enseignements primaire et secondaire, le statut des enseignants, la réforme de structure des locaux scolaires, les sections d'éducation professionnelle, l'insuffisance des crédits d'équipement dans le premier et dans le second degré, les transports et les fournitures scolaires, l'insuffisance des postes de surveillants dans les C. E. G., enfin, les conditions de la rentrée universitaire.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 13 novembre 1968. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — M. Chauty a tout d'abord présenté son avis sur les crédits du *Commissariat à l'énergie atomique* (C. E. A.) qui, pour 1969, s'élèvent à 2.508 millions de francs.

Le rapporteur a examiné successivement les activités et les « missions » du Commissariat et les applications diverses de cette forme d'énergie.

Au cours d'un rapport très documenté (établi à la suite d'une visite faite aux centrales de Chinon et de Saint-Laurent-des-Eaux), il a notamment précisé que :

- les réserves métropolitaines en la matière étaient de 50.000 T. de « concentré » exploitable ;
- l'énergie atomique était, pour la France, un moyen de résoudre son manque d'énergie (car il y a un doublement de la consommation d'électricité en dix ans) ;
- il existait 3 filières de production : celle à uranium naturel (choisie par la France), celle à uranium enrichi (adoptée par les Etats-Unis) et enfin celle des surgénérateurs ;
- une décision définitive n'avait pas été prise en ce qui concerne la centrale de Fessenheim, la filière à uranium enrichi étant plus économique que celle à uranium naturel ;
- la filière choisie par la France avait tout de même permis une production intéressante de plutonium, une recherche dont les applications à l'industrie ont été intéressantes, une mise en valeur du capital humain des chercheurs et des techniciens français.

M. Chauty s'est livré à une étude comparative des techniques utilisées respectivement par les U. S. A., le Canada, la Grande-Bretagne et la France, en soulignant la coopération établie dans ce domaine entre notre pays et la Belgique, la Suisse et l'Espagne et en indiquant que les Américains, qui ont choisi la filière « uranium enrichi », ont commandé, en 1967, 60.000 MgW de puissance installée, soit dix fois la puissance actuellement installée en Europe.

Le dilemme est donc le suivant : ou bien la France se lance dans cette voie mais achète à l'étranger l'uranium enrichi, ou elle construit en commun, avec les Européens, une usine de séparation isotopique ; le choix est grave, mais il est absolument nécessaire.

La pile Rhapsodie, elle, fait partie de la technique des surgénérateurs ; son fonctionnement permet de passer à l'exécution du réacteur Phénix avec le maximum de chances de succès.

Après ce rapide survol des vues du C. E. A., M. Chauty a souligné qu'il fallait néanmoins prendre en considération les *desiderata* du vendeur d'énergie : Electricité de France ; il a rappelé que la matière fissile n'était d'ailleurs pas vendue à E. D. F., mais seulement prêtée et récupérée ensuite ; quant au coût d'investissement, il atteint pour la filière à uranium naturel, 1,55 F par kilowatt électrique, alors qu'il s'élève seulement à 1,35 F pour la filière à uranium enrichi et eau légère. Parallèlement, le coût du kilowattheure atteindrait 2,90 centimes dans le premier cas et 2,60 centimes dans le second.

En conclusion, M. Chauty a déclaré qu'il était indispensable de poursuivre les recherches commencées (les premiers résultats étant seulement palpables aujourd'hui) et que la décision du Gouvernement était à prendre dans l'immédiat si l'on voulait être de plus en plus « économique » dans ce domaine.

Après que M. Léon David eût posé deux questions sur la disparition possible du Centre atomique de Cadarache et sur le caractère valable de la politique énergétique du Gouvernement vis-à-vis du charbon ; que M. Beaujannot se soit interrogé sur l'avenir des centrales nucléaires de Chinon et de Saint-Laurent-des-Eaux, les conclusions favorables de l'avis de M. Chauty ont été adoptées à l'unanimité.

Puis la commission a entendu le rapport pour avis de M. Mistral sur le budget du *Logement*.

Après avoir souligné que, depuis 1965, première année d'exécution du V^e Plan, la politique de construction se caractérise par une incontestable stagnation (411.000 logements achevés en 1965, 414.000 en 1966 et 422.000 en 1967), le rapporteur a examiné les grands traits des dispositions budgétaires en matière de logement pour 1969.

En ce qui concerne le secteur H. L. M., M. Mistral a rappelé, en se référant d'ailleurs aux conclusions du récent congrès des organismes H. L. M. de Grenoble, que le financement de 185.000 logements de ce type pour l'année nouvelle se révélait encore insuffisant compte tenu des besoins.

En outre, selon le rapporteur, la multiplication des catégories d'H. L. M. — H. L. M. locatives ordinaires, programme social de relogement (P. S. R.), immeubles à loyer moyen (I. L. M.), immeubles à loyer normal (I. L. N.), programme à loyer réduit

(P. L. R.), logement en accession à la propriété... — ne fait que compliquer la tâche des organismes constructeurs ; des mesures de simplification s'imposent donc en la matière.

A propos du projet du Ministre de l'Équipement et du Logement de diminuer de 20 p. 100 environ les coûts de construction des habitations sociales, le rapporteur a tenu à souligner qu'une telle mesure ne devrait en aucun cas se répercuter sur la qualité des habitations. La diminution du prix de revient des H. L. M. doit être recherchée, dans le cadre d'une politique de standardisation, par des mesures d'assouplissement des procédures administratives et des normes techniques.

En ce qui concerne le financement de la construction par le système des primes et des prêts, le rapporteur a rappelé que le budget pour 1969 prévoit la mise en œuvre de 135.000 logements bénéficiant de ce type de financement et que 580 millions de francs seront consacrés aux primes sans prêt. La relance de la prime sans prêt doit d'ailleurs devenir, contrairement aux dispositions du V^e Plan, l'un des fondements du renouveau de la politique de construction.

En matière de mobilisation de l'épargne privée, le rapporteur a souligné les insuffisances actuelles de l'épargne-logement et a souhaité que des procédures d'incitation d'ordre fiscal ou financier soient mises en œuvre dans des délais rapprochés.

Après avoir examiné les principaux chapitres budgétaires relevant de la politique d'urbanisme, le rapporteur a conclu en insistant sur la nécessité d'opérer une vigoureuse relance de la construction : à cet égard, le système de bonification des taux d'intérêt des emprunts doit être assorti, dans le cadre de la construction privée, d'un allongement très sensible de la durée des prêts ; dans le secteur social, il conviendrait d'obtenir une augmentation du nombre total des mises en chantier, une simplification des catégories de logements H. L. M. et un renforcement de la vocation sociale de ces logements.

A l'issue de l'exposé de M. Mistral, un certain nombre de commissaires ont pris la parole :

— M. Laucournet a déploré l'insuffisance du nombre de logements achevés et a dénoncé également le « foisonnement » des régimes de financement des constructions H. L. M. Il a souhaité, à cet égard, que le Gouvernement s'inspirât des solutions préconisées en la matière par le Congrès des organismes H. L. M. de Grenoble ;

— M. Chauty a interrogé le rapporteur sur l'activité du Centre de recherche et d'urbanisme et sur les difficultés soulevées par la mise en œuvre de la taxe d'équipement qui,

contrairement à ce qui se passait dans le régime des participations, freine le pré-financement des équipements et de la viabilité ;

— M. Golvan s'est intéressé aux conditions de mise en œuvre des plans d'urbanisme et aux obligations financières des communes lorsque sont décidées des servitudes ;

— M. Coutrot a demandé si une enquête avait été faite auprès des constructeurs avant que ne soit envisagée une réduction de 20 p. 100 environ des coûts du logement ;

— M. Bergeal s'est intéressé aux conditions de financement des logements pour les personnes âgées.

Après ces différentes interventions, la commission a approuvé les conclusions de son rapporteur, favorables à l'adoption du budget du Logement.

La commission a ensuite entendu les conclusions de l'avis de M. Longchambon sur le budget du *Commissariat général du Plan* d'Équipement et de la Productivité.

Passant rapidement sur l'analyse des crédits du Commissariat général qui n'appellent pas de sa part d'observations particulières, le rapporteur a spécialement développé les problèmes posés par l'exécution et la révision du V^e Plan et la préparation du VI^e. Il a tout d'abord observé que, si la crise sociale de mai-juin avait porté un trouble très grave dans l'exécution du V^e Plan, celle-ci, dès avant cette date, s'avérait sérieusement compromise compte tenu des retards et des déséquilibres enregistrés en 1967 par rapport aux objectifs et prévisions : retard du taux de croissance de la production et de la consommation des ménages, hausse des prix, retard dans le rythme de réalisation des équipements collectifs.

Après avoir montré comment la situation économique créée par les événements de mai-juin remettait en cause la réalisation globale du V^e Plan, M. Longchambon a donné une analyse du rapport du Commissaire général au Plan sur les problèmes posés par l'adaptation du V^e Plan. Le mérite qu'il attache à ce document réside dans la franchise du ton, l'importance qui est donnée aux facteurs d'ordre psychologique et aux problèmes structurels trop longtemps méconnus par nos planificateurs, les buts et les moyens de la stratégie proposée en vue de rétablir, fin 1970, les grands équilibres de notre économie.

En conclusion, après avoir indiqué qu'il souscrivait aux idées directrices de ce rapport, M. Longchambon a montré le caractère fallacieux d'une révision programmée du V^e Plan pour

les années 1969 et 1970 et il a mis l'accent sur la nécessité d'un renouveau profond de l'esprit et des méthodes de notre planification, de telle sorte que le Plan soit véritablement le lieu où s'expriment et s'affrontent les divers courants administratifs, professionnels, syndicaux et régionaux et puisse en assurer la concertation.

Après une intervention de M. Coutrot qui a mis l'accent sur les conséquences de l'élévation du taux d'escompte pour les investissements, la commission s'est ralliée aux conclusions de son rapporteur favorables à l'adoption du budget du Commissariat général du Plan.

Jeudi 14 novembre 1968. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a poursuivi l'examen des budgets ressortissant à sa compétence.

Elle a entendu tout d'abord l'avis présenté par M. Golvan sur les crédits du *Commissariat au Tourisme* pour 1969.

Après avoir précisé que son exposé oral ne « recouvrirait » pas cette année son rapport écrit, M. Golvan a montré comment le tourisme pouvait — à l'échelon de la région — apporter un renouveau d'activité à certains départements français à condition qu'une action d'ensemble soit entreprise par les différents ministères pour les valoriser.

Tout en regrettant que les crédits du Commissariat n'aient connu, pour 1969, qu'une augmentation de 5.005.287 F et que l'effort publicitaire fait à l'étranger en faveur du tourisme français ne soit pas suffisant, le rapporteur a suggéré de grouper les possibilités financières de l'Etat, des départements et de tous les syndicats d'initiative.

Dans certaines régions, le paysan doit devenir « un protecteur de la nature », tourisme et agriculture devraient être harmonisés : la création de parcs nationaux et régionaux répond de façon admirable à cette préoccupation.

La volonté des pouvoirs publics d'encourager le tourisme social est, certes, très louable, mais peut-être n'a-t-on pas fait tout ce qui était possible en faveur du camping et du caravanning : pour les municipalités, les terrains sont d'un coût trop élevé et les amateurs de loisirs ne savent pas assez ce qu'ils peuvent trouver dans les villages de vacances. Quant aux ports de plaisance, si un important effort d'investissement a été accompli, il faut simplifier les formalités administratives. Au passage, M. Golvan a rendu hommage à tous ceux qui assuraient la sécurité du bord de mer (sociétés de secours, gendarmes et C. R. S.).

Il a indiqué que le rapport écrit contiendrait un certain nombre de précisions chiffrées relatives à la saison touristique, à la balance des devises et aux diverses formes de l'accueil (hôtellerie, tourisme social, nautisme...).

Il a répondu ensuite à diverses questions qui lui ont été posées par :

— M. Joseph Yvon, sur la disproportion existant entre les moyens des services du Commissariat au Tourisme et le montant des interventions publiques ;

— M. Restat, sur l'action touristique menée, cet été, par les jeunes agriculteurs du Sud-Ouest ;

— M. Chauty, sur la destruction de certains paysages touristiques et sur la nécessité de mettre un terme aux imprudences de certains plaisanciers (appuyé en cela par le président et M. Vadepiéd) ;

— M. Jager, sur l'effort consenti par les municipalités et les conseils généraux et sur le classement des hôtels en province ;

— M. Gargar, sur le développement du tourisme aux Antilles, notamment à la Guadeloupe, en regrettant qu'il soit trop axé sur les Américains et pas assez sur les Français, à cause du coût trop élevé des transports ;

— M. Picard, sur la nécessité de remédier à l'abandon des carcasses de voitures le long des routes et parfois au bord de sites admirables.

Enfin, la commission a adopté, à l'unanimité, les conclusions favorables de son rapporteur.

Elle a examiné ensuite l'avis présenté par M. Joseph Yvon successivement sur la *Marine marchande* et les *Ports maritimes*.

En ce qui concerne le premier de ces budgets, le rapporteur a souligné tout d'abord l'alourdissement des charges résultant de l'application des accords de Grenelle, la principale augmentation portant sur le déficit de la Caisse nationale des Invalides de la Marine. Il a déploré ensuite à la fois l'insuffisance et l'emploi des crédits consacrés aux moyens des services en contestant l'intérêt des réformes de structure envisagées.

Au sujet des dépenses capitales dont il a également regretté le maintien au même niveau que l'année précédente, M. Yvon a passé en revue la situation respective de l'armement, des constructions navales et des pêches. Ses principales observations ont porté sur les points suivants :

- suppression, qui paraît définitive, de l'aide au cabotage ;
- limitation aux aides sélectives du soutien à l'armement ;
- déficit de la balance des comptes « Transports maritimes » ;
- crise de sous-emploi chez les marins ;

- augmentation du tonnage moyen des bâtiments et mise en service de bateaux spécialisés (polythermes, porte-containers, etc.) ;
- nécessité de la mise au point d'un nouveau plan de relance de notre armement au commerce ;
- insuffisance des subventions accordées aux compagnies nationales de transport maritime en dépit des crédits accordés à ces armements au titre de la reconversion (40 millions de francs) ;
- disparition progressive des paquebots d'ici 1973 ;
- concurrence croissante des armements des pays de l'Est ;
- difficultés rencontrées par notre pêche maritime face à la concurrence européenne.

Après avoir entendu les observations présentées par MM. Vade-pied, David, Bergeal et Golvan, la commission a adopté les conclusions favorables de son rapporteur.

M. Yvon a donné connaissance ensuite de son avis sur les dispositions budgétaires intéressant les Ports maritimes.

Dans ce document, le rapporteur a traité, en particulier, des problèmes relatifs au trafic portuaire, aux travaux entrepris dans nos principaux établissements maritimes et au problème de la concurrence des ports de l'Europe du Nord.

Ayant entendu ces observations, la commission a également adopté les conclusions favorables de son rapporteur.

Vendredi 15 novembre 1968. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a examiné un certain nombre d'articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1969.

M. Puzet, rapporteur pour avis du budget de l'Agriculture, a tout d'abord donné une analyse des articles ayant une incidence agricole : articles 3, 4, 7, 8, 15, 16, 17, 18, 23, 27 et 28.

Sur l'article 7 relatif à la majoration de certains tarifs des droits de mutation à titre gratuit, M. Blondelle a proposé à ses collègues de repousser ces dispositions qui vont se traduire par un alourdissement du poids de la charge foncière pour le monde agricole. Après l'intervention de MM. Pelleray et Restat, la commission s'est ralliée à cette proposition.

A l'article 18 relatif au régime de franchise et de décote des exploitants agricoles en matière de T. V. A., la commission a adopté, sur la proposition de M. Blondelle, un amendement tendant à porter de 17.000 à 30.000 F le plafond du chiffre d'affaires ouvrant droit à une décote de 30 p. 100 de la T. V. A. due au Trésor.

M. du Halgouet a ensuite donné une analyse de l'article 13 relatif au permis de chasse et à l'affectation des sommes qui en proviennent. Il a commencé par retracer l'historique de cette question qui a trait, notamment, à la réparation des dommages causés aux cultures par les sangliers et dont le Sénat se trouve saisi depuis plusieurs années. Il a indiqué que ces nouvelles dispositions distinguaient désormais trois types de permis : départemental, bi-départemental et général en précisant, d'une part, les montants du droit de timbre, d'autre part, la part des cotisations revenant respectivement à l'Etat, aux départements, aux communes et aux organisations cynégétiques.

Puis il a montré dans quelles conditions ces dispositions financières nouvelles allaient permettre aux organisations cynégétiques la mise en œuvre d'une politique d'amélioration de la chasse et d'indemnisation des dégâts causés aux cultures par certains gibiers nomades. Après une intervention de M. David qui s'est déclaré hostile à l'augmentation du permis de chasse départemental et bi-départemental, qui risquait de décourager un grand nombre de chasseurs, la commission s'est rangée aux conclusions de son rapporteur favorables à l'adoption de cet article.

Enfin, M. Yvon a présenté une observation relative à l'article 19 concernant les transports maritimes entre la France continentale et la Corse, en suggérant qu'un nouveau texte puisse prévoir le cas des îles métropolitaines, notamment de la côte bretonne. La commission l'a autorisé à intervenir, en son nom, en séance publique.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mercredi 13 novembre 1968. — *Présidence de M. André Monteil, président.* — M. de Chevigny a présenté son projet d'avis sur la section des Forces terrestres du budget militaire pour 1969. Constatant que le titre III de ce budget traduit une réduction d'effectifs de 2.970 postes, il a rappelé que la tendance à diminuer les effectifs finit toujours par entraîner ensuite une réduction des autres postes du budget et que la commission s'est toujours élevée contre cette pratique.

En ce qui concerne les personnels, il a également souligné une fois de plus l'insuffisance notoire du prêt des soldats du contingent ; relevant, d'autre part, l'insuffisance des engagements dans l'optique du service militaire ramené à douze mois,

il a souhaité que, dans les meilleurs délais, soit définie une politique du service militaire s'intégrant dans l'ensemble d'une politique de la jeunesse.

Il a rappelé l'amélioration qui a été apportée aux soldes des sous-officiers et à celle des officiers issus des écoles militaires supérieures ou brevetés d'état-major, tout en formulant quant à ceux-ci les réserves qu'appelle la discrimination de rémunération qui est maintenant appliquée entre officiers de même grade, selon leur qualification.

En ce qui concerne les dépenses en capital, il a regretté le retard pris par rapport à la loi-programme pour ce qui est des chars AMX 30, retard qui actuellement peut être évalué à deux cinquièmes ; la famille AMX 13, elle, se réalise selon les prévisions, ainsi que les études et fabrications d'engins.

Il a insisté sur le fait que, lors du vote de la deuxième loi-programme, une sorte d'accord était intervenu entre le Gouvernement et le Parlement tendant à accorder la priorité à l'armement nucléaire, à la condition de maintenir une production minimum d'armements conventionnels programmés : or, il a estimé que cet accord n'a pas été tenu. Dans l'ensemble de l'organisation militaire de la défense, la force de manœuvre et d'intervention et, bien plus encore, la défense opérationnelle du territoire lui semblent avoir été trop négligées au profit exclusif de la force nucléaire stratégique.

Il a proposé, compte tenu de ces observations, que la commission donne un avis favorable au budget des forces terrestres. Ces conclusions ont été adoptées.

M. Taittinger a présenté ensuite son projet d'avis sur le budget de la section Air, en indiquant que la compression des crédits de son titre III peut laisser présager une gêne pour la gestion courante dans les prochains exercices ; que le titre V traduit une situation d'attente, mais ne permet pas de mener les fabrications à la cadence initialement prévue ; et que, dans l'ensemble, si les crédits de paiement du titre V restent supérieurs à ceux du titre III, ce budget n'apporte pas à l'armée de l'air les améliorations que le Parlement était en droit d'escompter.

Ce budget, a-t-il indiqué, se monte, en crédits de paiement, à 22 p. 100 du budget militaire, contre 35 p. 100 en Grande-Bretagne et 45 p. 100 aux Etats-Unis et, par rapport à 1968, il ne comporte qu'une augmentation de 1 à 1,5 p. 100 au titre III et une diminution de 5 p. 100 au titre V.

Le rapporteur a regretté la compression des personnels qu'entraîne le resserrement de ce budget. Il a souligné en conclusion que tant en ce qui concerne les crédits de fonctionnement que

pour ce qui est des crédits d'équipement, ce budget est insuffisant pour donner à l'armée de l'air la cadence qui devrait être la sienne.

Il a proposé à la commission de donner cependant un avis favorable au budget de la section Air.

Après un échange de vues auquel ont pris part MM. Vassor, Lemaire, Jung et le président, ces conclusions ont été adoptées.

Jeudi 14 novembre 1968. — *Présidence de M. André Monteil, président.* — Le président a présenté à la commission un exposé sur l'évolution de la situation internationale. Traitant de la question du Viet-Nam, M. Monteil a souligné les divergences des positions entre le Gouvernement de Saïgon et le Gouvernement américain qui entravent provisoirement les conversations de Paris. L'exposé du président a porté ensuite sur le Moyen-Orient; le départ de New York des Ministres des Affaires étrangères de la R. A. U. et de Jordanie a été interprété comme un échec de la mission Jarring bien que l'on puisse espérer que les conversations se poursuivront en d'autres lieux, notamment à Genève; M. Monteil a fait le point des positions respectives concernant un règlement de la situation à la suite de la guerre des Six jours. Puis il a fait part à la commission de l'atmosphère politique qui régnait à La Haye au congrès du mouvement européen, qui s'est tenu dans cette ville les 8 et 9 novembre, et auquel il assistait à titre personnel. Le président a enfin évoqué les travaux de l'Assemblée de l'Atlantique-Nord réunie en séance plénière à Bruxelles depuis le 11 novembre; il a rapidement analysé les principaux discours qui y ont été prononcés sur l'état de la défense européenne, notamment par M. Brosio et par le général Lemnitzer.

M. Bayrou a ensuite présenté son projet d'avis sur la section commune du budget des armées pour 1969. Il a souligné que, dans cette section, le titre III traduit une augmentation des effectifs du personnel de 2.865 unités, représentant essentiellement le renforcement de la gendarmerie: en effet, en juillet dernier, il a été créé six escadrons de gendarmerie mobile et le budget 1969 prévoit six escadrons nouveaux, dont un pour les départements et territoires d'outre-mer. D'autre part, les effectifs de la gendarmerie doivent s'accroître également par l'appel échelonné sur deux ans de 1.500 jeunes gens du contingent appelés à des tâches de surveillance et de gardiennage, à l'exclusion de toutes tâches de maintien de l'ordre.

En ce qui concerne les personnels militaires, le rapporteur a fait le point des améliorations qui sont apportées à la situation des officiers et des sous-officiers, en faisant remarquer que les

soldes de ces derniers marquent encore un retard de 16 points d'indice par rapport aux traitements et salaires équivalents dans la grille de la fonction publique. La commission a chargé M. Bayrou de faire appel au Gouvernement pour que le rattrapage de ces 16 points d'indice soit fait, par étapes annuelles, dans le meilleur délai.

Le rapporteur a également tracé les grandes lignes de la ventilation des crédits affectés à la force nucléaire stratégique et à la force nucléaire tactique. En ce qui concerne, sur ce point, la section commune, il a souligné que les principaux chapitres consacrés aux études, recherches et prototypes de l'armement nucléaire stratégique ont pu être réduits, dans le budget 1969, en raison du fait que les usines de Pierrelatte et de La Hague ont maintenant atteint leur allure de croisière, sans risque d'aléa important, et que les résultats obtenus par la dernière campagne d'essais nucléaires au Centre du Pacifique permettent une réduction de crédits, tant en ce qui concerne les essais proprement dits que pour ce qui est du dispositif naval de sécurité dont ils sont entourés.

Tout en observant que la section commune, comme les autres sections du budget militaire, a subi, en raison des circonstances, des compressions de crédits qui ne doivent pas être maintenues dans les exercices à venir, il a proposé à la commission de donner un avis favorable à son adoption.

A la suite d'un échange de vues auquel ont pris part MM. Lemaire, Taittinger et le président, ces conclusions ont été adoptées.

AFFAIRES SOCIALES

Jeudi 14 novembre 1968. — Présidence de M. Lucien Grand, président. *Au cours d'une première séance* tenue dans la matinée, la commission a procédé à l'audition de M. Duvillard, Ministre des Anciens combattants et Victimes de Guerre, sur le projet de loi de finances pour 1969.

Après que le président lui eût souhaité la bienvenue, le ministre a fait un exposé général, retraçant l'économie du projet et résumant l'action du ministère dont il a la charge. Il a spécialement insisté sur les quatre éléments qui caractérisent le mieux, à son avis, le budget pour 1969 :

1° Augmentation massive du volume du crédit, étant indiqué que 96 à 97 % du budget des anciens combattants sont utilisés pour les réparations des dommages causés aux victimes de guerre ;

2° Application très large du rapport constant ;

3° Quelques mesures catégorielles dont l'intérêt ne doit pas être méconnu, en faveur des déportés politiques, des mutilés convoqués dans les centres de réforme et d'appareillage, des pensionnés de guerre internés dans des hôpitaux psychiatriques ;

4° Un accroissement substantiel des crédits qui permettra à l'office national des anciens combattants de développer son action sociale.

Le ministre a répondu aux questions qui lui ont été posées et aux observations qui ont été présentées :

— par Mme Cardot :

— sur l'interprétation à donner aux déclarations faites par le ministre devant l'Assemblée Nationale et renouvelées devant la commission sur le problème du rapport constant ;

— sur la revision nécessaire du mode de calcul fiscal des plafonds de ressources intéressant certains ressortissants du code ;

— sur la nécessité d'améliorer l'utilisation faite des écoles professionnelles de l'office national, qui pourrait être obtenue par une meilleure coordination avec l'action du ministère des Affaires sociales ;

— sur le retard mis à accorder aux veuves de guerre le taux de pension qui leur est dû et à majorer les suppléments familiaux en assouplissant les règles de leur attribution ;

— sur la reconnaissance de la qualité de combattant aux militaires ayant pris part aux opérations d'Afrique du Nord ;

— sur le problème des forclusions vu, notamment, sous l'angle de faits nouveaux ;

— sur la situation des orphelins de guerre atteints d'une maladie ou d'une infirmité incurable ;

— sur l'extension du bénéfice de la sécurité sociale à tous les ascendants et veuves de guerre, pour lesquels la cotisation à l'assurance volontaire est trop onéreuse ;

— sur les délais excessifs qui affectent les procédures administratives ou contentieuses intéressant les ressortissants du code ;

— par M. Suquet :

— sur le caractère trop restrictif des mesures prises pour mettre à parité les déportés politiques et les déportés résistants en matière de pensions, faciliter les pèlerinages des

familles sur les lieux de disparition et assurer le remboursement de leurs frais de cures thermales aux déportés politiques ;

— sur le refus des bonifications pour services de guerre aux cheminots lorsqu'ils proviennent de compagnies de chemins de fer de l'ancienne communauté ou d'Afrique du Nord ;

— par M. Guislain :

— sur la discrimination entre combattants des deux guerres en matière de droits découlant de la possession de la carte du combattant ;

— sur la nécessité de réunir une commission tripartite chargée de l'examen du problème du rapport constant ;

— sur la situation des déportés politiques et la détention au camp de concentration de Huy (Belgique) ;

— sur le problème des forclusions ;

— sur les droits des combattants d'Afrique du Nord ;

— sur l'imperfection du statut des réfractaires au S. T. O., notamment au regard de leurs droits dans la fonction publique ;

— par M. Darou :

— sur l'article 55 de la loi de finances pour 1969 ;

— sur les conflits du rapport constant, de la retraite du combattant, de la célébration du 8 mai, des forclusions, des droits des anciens d'Algérie ;

— sur l'assouplissement des règles sur l'attribution de la Légion d'honneur aux anciens combattants de 1914-1918 ;

— par M. Brousse, sur l'état de plusieurs nécropoles et cimetières nationaux ;

— par Mme Goutmann, sur les droits des déportés politiques, sur les forclusions et sur les droits des anciens d'Algérie.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après midi, la commission a entamé l'étude des rapports pour avis sur le budget de 1969.

Elle a d'abord entendu M. Soudant, rapporteur pour avis du budget annexe des prestations sociales agricoles (B. A. P. S. A.). M. Soudant a tout d'abord souligné la très nette progression de ce budget qui passe de 6.232 millions de francs à 7.190 millions. Cette augmentation de 15 p. 100 due principalement à la croissance des dépenses d'assurance maladie s'explique par le progrès de la consommation médicale et l'augmentation du prix de journée.

Après avoir souligné que les mesures nouvelles n'intéressaient que l'extension des prestations familiales aux agriculteurs des D. O. M., le rapporteur a donné la répartition des recettes selon leur origine. En 1969, les cotisations des agriculteurs représenteront 19,2 p. 100 du total des recettes, les taxes sur les produits 2,9 p. 100 et la participation de la collectivité nationale 77,9 p. 100, la subvention de l'Etat passant de 408 à 2.439 millions de francs par suite de la suppression de la part de la taxe sur les salaires anciennement affectés au B. A. P. S. A.

Le rapporteur a souligné le retard apporté à la mise en application pratique des lois et ordonnances, et notamment de celles organisant l'assurance maladie volontaire et le fonds d'action sociale de l'Amexa.

La commission estimant que les revenus des agriculteurs n'avaient pas suffisamment évolué entre 1968 et 1969 a décidé de demander la suppression de l'article 23 du projet de loi de finances, article qui porte de 35 à 40 p. 100 le taux de la cotisation individuelle vieillesse.

La commission a ensuite procédé à l'examen du rapport pour avis de Mme Cardot sur le projet de loi de finances pour 1969 (anciens combattants et article 62).

Mme Cardot a analysé les principales dispositions du budget et attiré l'attention de ses collègues sur un certain nombre de problèmes qui lui semblent devoir mériter une particulière attention :

- application de l'article L. 8 bis du code,
- lenteur des procédures administratives et contentieuses intéressant les anciens combattants et victimes de guerre,
- situation des déportés politiques,
- taux des pensions des veuves de guerre,
- forclusions,
- conditions de ressources applicables à certains pensionnés de guerre,
- décorations à titre posthume.

M. Messaud a indiqué que la position de son groupe serait arrêtée en fonction notamment des réponses faites par le ministre à une question relative à l'accélération des procédures administratives et contentieuses portant sur l'application du code et sur les rôles respectifs du ministère des anciens combattants et victimes de guerre et du ministère de l'économie et des finances en la matière.

MM. Darou, Viron et Gravier ont demandé que le rapport fasse mention du souhait que les règles sur la célébration du 8 mai 1945 soient alignées sur celles applicables à la commémoration du 11 novembre 1918.

M. Darou a également manifesté le désir que le rapport évoque la nécessaire revalorisation des pensions inférieures à 85 p. 100.

La commission ayant décidé que ces différents problèmes seraient évoqués dans l'avis qu'elle sera appelée à formuler a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat quant à l'adoption des crédits du ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

A la demande de M. Lambert, la commission a procédé à un nouvel examen de la proposition de loi (n° 122, session 1967-1968), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à renforcer la protection de certains représentants du personnel.

Après une courte discussion, la commission a décidé de déposer un amendement tendant à assortir tous les contrats à durée déterminée souscrits par des représentants du personnel d'une présomption de tacite reconduction, cette présomption ne pouvant être détruite que par un motif sérieux et légitime.

Elle a ensuite donné son accord aux conclusions du rapport de M. Jean Gravier favorables à l'adoption sans modification de la proposition de loi (n° 171, session 1967-1968), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'ordonnance n° 67-581 du 13 juillet 1967 relative à certaines mesures applicables en cas de licenciement.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 12 novembre 1968. — Présidence de M. Alex Roubert, président. — *Au cours d'une première séance*, la commission a procédé à l'audition de M. Houdet, rapporteur spécial du budget des services généraux du Premier ministre (sections I, VI et VII).

Après avoir souligné la complexité et l'importance de ce budget, qui concerne tant les services divers que la recherche, l'espace et la promotion sociale, le rapporteur a indiqué que par rapport à 1968, ces grandes masses étaient relativement stables et même réduites pour certains chapitres.

Les « services divers » ne subissent pas de grand changement. Un groupe de travail est chargé, au sein de la direction générale de la fonction publique, d'études sur la fonction publique. Les crédits de l'institut international de l'administration publique sont légèrement augmentés. Un nouvel institut national d'administration doit être installé à Lyon. Les ventes de la direction de la documentation ont largement progressé. Une commission a été désignée à l'effet d'étudier un projet de réforme de l'école nationale d'administration ; les effectifs de l'inspection générale des affaires d'outre-mer et des services de l'ancienne administration d'outre-mer semblent se stabiliser. La subvention au haut comité sur l'alcoolisme est légèrement accrue, sa répartition demeure inchangée. Enfin, un nouvel établissement public, l'institut national d'équitation vient d'être créé. Aucun crédit particulier ne lui est encore affecté. La commission a, en outre, adopté les dotations du Conseil économique et social et de la Direction générale des Journaux officiels.

Le rapporteur a ensuite présenté les crédits réservés à la promotion sociale. La loi du 3 décembre 1966 a modifié les institutions et les méthodes. Une augmentation de 15 p. 100 par rapport à 1968 des crédits du fonds de formation professionnelle et de la promotion sociale doit permettre une action accrue. Sur les dotations de 1968, 231 millions ont été notamment répartis entre les divers ministères et consacrés pour la plupart à une activité de promotion non liée à une reconversion. Ces crédits sont accordés à des organismes publics ou privés signant avec l'Etat des conventions. En 1968, la politique conventionnelle a abouti à la signature de 410 conventions, permettant l'emploi de 124 millions de francs. Tous les secteurs économiques ont été concernés.

Des études particulières sont entreprises sur les modalités de la sanction des stages. La commission a souhaité que s'améliore la coordination des efforts de promotion sociale qui ne sauraient être détachés de la réforme actuelle de l'Université et de l'éducation permanente.

La recherche scientifique est rattachée aux services du Premier ministre, par le canal tout d'abord de la délégation à la recherche scientifique. Les crédits et subventions de celle-ci, consacrés principalement à l'organisation de colloques sont augmentés. Les autorisations de programme du fonds de la recherche scientifique et technique, qui étaient en 1968 de 143 millions diminuent en 1969 de 7 millions. Les interventions constituent des « actions concertées » au nombre de vingt. 126 millions de francs leur ont été accordés en 1968, les opérations exceptionnelles et d'urgence ayant bénéficié de 9 millions.

L'aide au développement de la recherche existe depuis 1965 et permet la mise à la disposition des entreprises de certains crédits. En 1969, les autorisations de programme et les crédits de paiement sont augmentés d'une façon sensible. L'aide bénéficiera particulièrement à la construction mécanique, électronique et à la métallurgie. Ces crédits n'épuisent pas l'effort en faveur de la recherche. Le V^e Plan avait prévu que celui-ci serait égal à 2,5 p. 100 du produit national brut en 1970. L'enveloppe recherche a été de 1966 à 1968 de 7.588 millions de francs, soit 64 p. 100 de ce qui était prévu dans le Plan. Certains retards sont regrettables, les objectifs du Plan ne seront sans doute pas réalisés.

Les effectifs de la recherche sont en augmentation. Des étudiants de plus en plus nombreux s'orientent vers les disciplines scientifiques. Le nombre de licenciés et d'ingénieurs correspondait en 1966, à 2,8 p. 100 de la fraction active de leur classe d'âge. Il était trois fois plus important qu'en 1956.

Le déficit de la balance des brevets s'est encore accru, particulièrement vis-à-vis des Etats-Unis et de l'Allemagne. M. Vérillon, rapporteur pour avis de la Commission des affaires culturelles, s'est inquiété de ce problème. Il a estimé en outre que la réforme de l'Université allait avoir des répercussions sur les conditions de la recherche.

Le rapporteur a présenté les crédits affectés au Plan calcul. Les dépenses de fonctionnement augmentent légèrement, les effectifs de la Délégation à l'informatique vont en effet progresser.

Les autorisations de programme de l'Institut de recherche pour l'informatique et l'automatique passent de 19 à 24 millions de francs. Cet accroissement sera consacré à l'amélioration des installations et à l'acquisition d'ordinateurs. Le bilan intellectuel du Plan calcul est largement positif. Autour des groupes d'études sont organisés des stages et séminaires, une bibliothèque et un centre de calcul ; mais il est à craindre que l'I. R. I. A. ne tende à inciter à l'utilisation d'appareils que la Compagnie internationale pour l'informatique ne sera peut-être pas en mesure de fournir présentement.

La C. I. I., instrument industriel du Plan calcul a mis au point un ordinateur Iris 50 de la gamme P0. Un type P1 sortira l'an prochain. Pour pallier certains retards sur les types P1, P2, P3, la C. I. I. a fabriqué des ordinateurs sous licence américaine. Les 179 millions de francs de crédits qui

lui sont affectés en 1969 seront répartis entre des études sur les différentes gammes P.0, P1 et sur les recherches de composantes.

Même si elle semble difficile en raison des liens de nos partenaires avec les U. S. A., une solution européenne au problème de l'informatique s'impose.

Le Centre national d'exploitation des océans constitue un nouveau chapitre du budget. Une augmentation de 79 p. 100 de ses dotations est demandée pour 1969. On prévoit en effet une croissance des effectifs du centre. Les autorisations de programme progressent de 62 p. 100, les crédits de paiement de 183 p. 100. Ces crédits sont affectés à des études sur l'océan, sur les moyens de travail, sur la construction et l'équipement du centre de Brest. La formation des chercheurs demeure le problème le plus important du centre en raison du caractère très nouveau de cette discipline.

La Recherche atomique et spatiale groupe les crédits les plus importants. Les dotations affectées à l'atome sont, pour la première fois, en diminution. Le Commissariat à l'énergie atomique bénéficie d'une augmentation de ses ressources propres en raison de ses fournitures en combustibles et du fonctionnement des centrales nucléaires.

Le rapporteur a indiqué les diverses sources d'approvisionnement en matières premières de la France. Si nos besoins en uranium simple sont couverts, l'uranium enrichi sera insuffisamment fourni par l'usine de Pierrelatte. La demande est satisfaite pour le plutonium. La poursuite des recherches fondamentales, la production de radio-éléments, le dessalement des eaux saumâtres continueront de faire l'objet de travaux. Les centrales nucléaires connaissent en tous pays, des difficultés de fonctionnement. Certains de nos projets sont remis en question. L'étude et le choix des filières demeurent les problèmes principaux. Le rapport Couture non encore publié semble remettre en cause la création des centrales nucléaires, en raison des bas prix du fuel. L'avenir serait favorable aux filières à neutrons rapides.

Le rapporteur a exposé les difficultés de l'Euratom.

Les crédits consacrés à la recherche spatiale sont augmentés. Le budget de fonctionnement du C. N. E. S. progresse de 20 p. 100 en raison de la création de 80 emplois nouveaux. L'effectif est actuellement de 917 personnes, contre 28.837 pour la N. A. S. A. Les subventions d'investissement diminuent

quelque peu en raison de l'achèvement des travaux du centre de la Guyane. Les ressources propres du Centre sont encore faibles.

Le V^e Plan avait prévu un crédit de 2.460 millions de francs. Les engagements, jusqu'à ce jour, sont de 1.900 millions, soit 80 p. 100 des prévisions. En 1969, devrait s'effectuer la fabrication de satellites, de nacelles et devraient être définis le projet franco-soviétique et l'installation de stations de télémesures. En conclusion, le rapporteur a mis l'accent sur l'ampleur des crédits. Pourtant, ceux-ci ne permettront que d'atteindre une très faible partie du programme des grandes puissances. L'entente européenne n'en est que plus nécessaire même si elle pose des problèmes délicats.

La commission a adopté le budget des services généraux du Premier ministre.

Au cours d'une seconde séance, tenue sous la présidence de M. Kistler, doyen d'âge, et de M. Alex Roubert, président, la commission a entendu le rapport de M. Bardol sur le budget de la marine marchande.

Après avoir analysé les grandes masses de ce budget qui dépasse, pour 1969, le milliard de francs, le rapporteur a souligné qu'il était insuffisant pour résoudre les trois problèmes essentiels qui se posent actuellement : la situation des Messageries maritimes, le déclin de la pêche et l'inadaptation du régime des pensions.

La crise de l'armement commercial est alarmante au point de vue politique, économique et social. Alors que sur le plan mondial, la marine marchande est une industrie en pleine expansion en raison de la croissance des échanges, l'armement français régresse. Le nombre des navires diminue ; la flotte française ne représente plus que 3 p. 100 de la flotte mondiale, tandis que notre commerce constitue 6 p. 100 des échanges internationaux. La part de notre pavillon baisse en valeur absolue et relative. Le déficit, actuellement de 1 milliard de francs, de notre balance des frêts, s'accroît.

Les objectifs du V^e Plan ne seront pas atteints. Leur réalisation pour le tonnage neuf et les pétroliers s'est faite au détriment des cargos et des caboteurs. L'affrètement étranger qui en résulte devient donc de plus en plus important et quasi permanent. Les perspectives de construction ne permettent pas de prévoir un changement d'orientation. Le rapporteur a expliqué qu'une politique de développement de la marine marchande

aurait des répercussions sur l'expansion économique régionale et la croissance de l'emploi. Il a souhaité qu'un plan de relance de l'armement, contrôlé et sélectif, s'intéresse particulièrement aux cargos et aux caboteurs ; indissociable de notre politique des échanges, ce plan en serait l'instrument de promotion.

Une société d'économie mixte liée à l'Etat par une convention, les Messageries maritimes, pose un problème spécifique : huit désarmements devraient être effectués en moins de cinq ans. La désaffectation vis-à-vis des paquebots, l'accroissement du coût d'exploitation des lignes après la fermeture du canal de Suez rendent en effet le déficit trop lourd à combler.

Ces délestages auront des conséquences politiques, économiques et sociales graves, le rapporteur a proposé diverses solutions comme l'emploi plus rationnel du matériel existant, son utilisation pour des croisières touristiques et surtout la restructuration de nos compagnies d'économie mixte. Deux conditions lui semblent indispensables : l'étalement dans le temps des désarmements prévus, l'octroi de moyens financiers pour organiser un plan de reconversion. Pour la première fois est inscrite dans le budget une dotation en capital de 40 millions de francs pour éponger le déficit des lignes contractuelles. Mais elle s'avère trop faible.

Après une large discussion à laquelle ont participé notamment MM. Marcel Martin, Berthoin et Alex Roubert, président, la commission a émis le souhait que soit définie une politique maritime qui tende à accroître la compétitivité de notre flotte marchande. Ainsi serait mis fin au détournement du fret vers l'étranger et évité la reprise par des concurrents des lignes abandonnées.

Les pêches maritimes sont, dans le budget pour 1969, les seuls postes en stagnation. Leur situation est plus critique encore que celle du commerce. La construction de navires n'atteint pas 50 p. 100 des objectifs. Le nombre des marins a diminué de 20 p. 100.

A une production pourtant stationnaire, voire en légère régression, correspond un armement insuffisant. L'accroissement des charges et la diminution des prix de vente expliquent l'aggravation d'une crise due à la concurrence étrangère et à la croissance des exportations. L'aide publique ne représente que 1,6 p. 100 de la valeur de la pêche alors qu'elle est en Allemagne de 10 p. 100 et en Grande-Bretagne de 19 p. 100.

L'absence de règlement poissonnier européen s'avère regrettable. Le rapporteur a souhaité que le Gouvernement adopte une attitude ferme dans les négociations communautaires et que soit élaborée une loi-programme sur la pêche.

M. Yvon, rapporteur pour avis de la Commission des Affaires économiques, a approuvé les conclusions de M. Bardol.

Enfin, en ce qui concerne le régime des pensions défini par une loi de 1948, il apparaît que les marins sont les plus défavorisés. Le rapporteur a proposé diverses mesures tendant à l'améliorer. La commission a approuvé le rapport de M. Bardol.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Raybaud sur le budget du Ministère de l'Intérieur. L'examen des grandes masses fait apparaître une majoration des dépenses de fonctionnement ; au titre des dépenses en capital, les autorisations de programme sont majorées, tandis que les crédits de paiement diminuent. Enfin, les dotations du Fonds routier sont augmentées.

L'accroissement des dépenses de fonctionnement est dû, d'une part, à des mesures qui ont fait l'objet d'une approbation antérieure du Parlement ou intervenues au titre des protocoles résultant des événements de mai, d'autre part, à des mesures nouvelles. Celles-ci correspondent, pour l'administration centrale, à la création de divers postes et à un ajustement des dotations de matériel et de travaux immobiliers devant assurer la réinstallation du fichier central du Chesnay. Dans l'administration territoriale, un certain nombre de postes de sous-préfets et des emplois de préfecture sont également créés. Il s'agit d'une première tranche de créations d'emplois nécessitées par le rôle que le Gouvernement entend réserver à la région. L'augmentation du nombre d'emplois est tout autant notable dans le domaine de la protection civile et de la police nationale. Ce plan de croissance des effectifs de tous les corps de police est dû essentiellement au développement démographique et à une urbanisation persistante. Parallèlement est prévu un programme de renforcement et de modernisation des moyens matériels.

Les collectivités locales constituent un point important du budget du Ministère de l'Intérieur. Le rapporteur a exposé que, malgré l'augmentation des crédits en faveur des travaux d'hygiène public, l'incidence de la hausse des coûts de main-d'œuvre ne permettrait pas la réalisation des objectifs du Plan.

Les subventions pour l'habitat urbain, les réparations des édifices culturels et la voirie départementale sont sensiblement constantes.

Enfin, un crédit de 20 millions de francs est affecté aux travaux divers d'intérêt local afin de pallier les difficultés financières rencontrées par certaines collectivités dans leur effort d'équipement.

La commission s'est intéressée au problème de l'eau. La loi du 16 décembre 1964 contre la pollution des eaux permet le recouvrement de deux taxes, votées par les agences de bassin. Le Ministre de l'Intérieur est ainsi dépossédé de sa tutelle en la matière, au profit de six établissements publics. La commission a décidé, après un débat entre MM. Berthoin, Colin, Driant, Dulin, Kistler et Alex Roubert, président, de demander au rapporteur d'intervenir en séance sur le problème de la hausse du prix de l'eau et des pouvoirs des agences de bassin.

Le rapporteur a enfin examiné les articles 68 (dispense d'approbation pour les emprunts contractés par des collectivités locales auprès de la Caisse d'aide à l'équipement), 69 (affectation au budget du district de la région parisienne de l'excédent éventuel de recettes résultant de l'application de la loi du 2 août 1960), 70 (création d'un « fonds spécial pour la formation et le perfectionnement des agents des collectivités locales »). Une large discussion s'est engagée sur ces articles dans laquelle sont intervenus notamment MM. Colin, Monoury, Nayrou au nom de la commission des lois et M. Alex Roubert, président.

Compte tenu des observations formulées, la commission a adopté le budget du Ministère de l'Intérieur.

Mercredi 13 novembre 1968. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance,* la commission a entendu le rapport de M. de Montalembert, rapporteur spécial, sur les crédits de l'aménagement du territoire et du Plan. Après avoir rappelé que les crédits correspondant à la première de ces deux missions n'étaient pas individualisés dans les fascicules budgétaires, ce qui gêne le travail du rapporteur, M. de Montalembert a souligné l'importance et l'universalité du rôle de cette administration. Il a ensuite analysé les crédits de fonctionnement dont la hausse résulte de la mise en route des actions de rénovation rurale, de la diffusion des informations relatives à l'aménagement du territoire et de l'accentuation de la politique dans le domaine de l'eau.

En matière d'équipement, la dotation du F. I. A. T. ne bénéficie que d'un accroissement modeste. Le rapporteur a estimé que les interventions de ce fonds n'étaient pas toujours réalisées aussi rapidement que cela serait souhaitable et il a demandé aux pouvoirs publics de faire un effort en vue d'une accélération des transferts de crédits.

Au chapitre 67-00, la dotation en capital aux agences financières de bassin est reconduite au chiffre de 15 millions de francs. La politique de l'eau en France, et notamment le rôle et les attributions des diverses institutions qui y participent

(ministères de tutelle, collectivités locales et organismes nouvellement créés) ont fait l'objet d'un débat approfondi dans lequel sont intervenus notamment MM. Alex Roubert, président, Henne-guelle, Armengaud, Descours Desacres, Raybaud, Edouard Bon-nefous, Driant, Marcel Pellenc, rapporteur général, de Monta-lembert, Dulin et Schmitt. La commission a vivement regretté que certains décrets d'application de la loi de 1964 relatifs au régime des eaux n'aient pas encore été publiés. Elle a estimé que le fonctionnement et le rôle des agences de bassin n'est pas actuellement satisfaisant. En conséquence, la commission a décidé de demander au Gouvernement des précisions sur ces organismes.

M. de Montalembert a analysé les principaux aspects de la politique d'aménagement du territoire et il a d'abord examiné l'aménagement économique, qui se traduit par un certain nombre de grandes actions d'ensemble concernant les zones de rénovation rurale pour le secteur primaire, la décentralisation et la reconversion industrielles pour le secteur secondaire et également la décentralisation pour le secteur tertiaire.

Le rapporteur a communiqué à la commission certains chiffres qui indiquent un progrès de l'action en faveur de la décentralisation industrielle. L'aménagement régional fait également l'objet d'importantes mesures ; les unes concernent une région déterminée, il s'agit d'opérations comme l'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon, dont les travaux sont très avancés en ce qui concerne les deux unités de la Grande Motte et de Leucate-Barcarès, alors qu'ils commencent seulement à être engagés dans les futures stations du Cap d'Agde et de Gruissan. Les perspectives de commercialisation des terrains équipés semblent favorables. Une aide aux stations existantes a également été entreprise.

L'aménagement de la Côte Aquitaine est maintenant entré dans une phase active, de même que celui de la Corse, et aussi celui de la région du Golfe de Fos dont le caractère industriel et portuaire doit contribuer à l'expansion économique de la métropole marseillaise.

La politique des parcs naturels régionaux se traduit actuellement par des réalisations en ce qui concerne le parc de Saint-Amand-Raismes et celui d'Armorique, ainsi que ceux du Morvan, du Vercors, du Haut-Languedoc et de l'Auvergne.

Le rapporteur a ensuite analysé les mesures qui ont été prises en faveur du développement de la Bretagne au cours de l'année 1968. Il a abordé les crédits du Commissariat général au Plan,

dont les dotations sont en diminution en raison des économies pratiquées sur tous les services. Le Service de la productivité est supprimé et l'Association française pour l'accroissement de la productivité est dissoute.

Le rapporteur a ensuite retracé l'activité des différents services du Commissariat général au Plan, avant d'analyser le rapport sur les problèmes posés par l'adaptation du V^e Plan. Ce document rappelle les motifs d'inquiétude à propos de l'évolution économique qui existait avant mai 1968 : le sous-emploi, l'insuffisance de l'investissement productif et la dégradation du commerce extérieur. Les événements du printemps ont fait de ces inquiétudes un risque majeur. Pour les surmonter, il est nécessaire d'obtenir une croissance rapide et soutenue, qui suppose de nouvelles actions en vue de faciliter l'adaptation des hommes et des entreprises dans l'industrie.

En matière agricole, les nécessaires actions économiques doivent être complétées par des actions à caractère social. Pour les équipements collectifs, le rapport souligne qu'il ne paraît plus possible d'exécuter en cinq ans le programme prévu au V^e Plan, car les taux de réalisation physique à la fin de 1969 ne permettront plus d'atteindre les 100 % à la fin de 1970 dans la quasi-totalité des secteurs.

La commission a ensuite examiné un article additionnel voté par l'Assemblée Nationale, qui supprime l'article 71 de la loi de finances pour 1965 créant un centre national pour l'accroissement de la productivité.

La commission a approuvé le rapport de M. de Montalembert.

M. Edouard Bonnefous a ensuite présenté à la commission son rapport sur les crédits prévus au titre du ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles. Après avoir souligné que les dotations ne reflétaient, pour l'essentiel, que les conséquences des augmentations de rémunération décidées au cours de la présente année et que les diverses missions du Ministère d'Etat connaîtront donc en 1969 une certaine stagnation, le rapporteur a examiné différents secteurs où une action plus déterminée devrait être suscitée. La politique de protection des sites exigerait, en particulier, une coordination plus étroite entre les différents départements ministériels intéressés, certaines initiatives contestables mettant en échec les décisions les plus justifiées. A ce propos, M. Louvel a réclamé une stricte application des textes réglementant le droit d'affichage et un relèvement des taxes qui y sont applicables.

La Réunion des théâtres lyriques nationaux fera l'objet d'une réforme profonde qui s'étalera sur plusieurs années, car elle nécessitera, notamment, une modification de la structure des salles. Une politique favorisant le mécénat et les donations doit être mise au point mais exige une modification sérieuse de la fiscalité en ce domaine, le projet actuellement en cours de discussion devant le Parlement étant notoirement insuffisant. L'année 1969 sera une année de transition et d'études pour la refonte des différentes disciplines d'enseignements. Compte tenu de cette période de réflexion nécessaire, la commission a décidé de réduire les crédits du titre III d'une somme de 26.113.251 F correspondant aux créations d'emplois hâtivement décidées dans le collectif de juillet 1968. Un large débat s'est instauré sur l'avenir des Maisons de la culture. Y ont participé : MM. Louvel, Roubert, président ; Pellenc, rapporteur général, et de Bagneux, rapporteur pour avis de la Commission des Affaires culturelles. Enfin, la situation des monuments historiques a été longuement évoquée par le rapporteur, son exposé étant suivi des observations de MM. de Bagneux, Louvel et Pellenc, rapporteur général.

Au cours d'une seconde séance présidée par M. Dulin, vice-président, M. Lucien Gautier, rapporteur spécial, a présenté à la commission son rapport sur le budget du Commissariat au tourisme. Ce budget s'élève à 37.294.445 F, en accroissement de 15 p. 100 d'une année sur l'autre, cet accroissement provenant essentiellement du renforcement de nos moyens d'action et de propagande touristique à l'étranger, et pour une part plus faible de l'augmentation des subventions au tourisme social.

Le rapporteur spécial a passé en revue les dotations concernant l'administration centrale, les délégations régionales et commissions interministérielles, les bureaux à l'étranger, les dépenses d'intervention et, enfin, les dépenses d'équipement. Le rapporteur spécial a souligné que, indépendamment des crédits gérés par le commissariat, des dotations affectées au tourisme se trouvent dispersées dans un certain nombre de fascicules budgétaires : des crédits pour l'équipement des ports de plaisance au budget de l'équipement, des crédits pour l'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon aux budgets de l'équipement et des charges communes, des crédits pour les opérations d'infrastructure générale aux budgets de l'équipement, de l'intérieur et de l'agriculture, des crédits pour l'aide à l'équipement hôtelier au budget des charges communes. Par ailleurs, les prêts du F. D. E. S. pour l'équipement hôtelier et l'équipement touristique apparaissent dans le fascicule réservé aux comptes spéciaux du Trésor. Enfin, le F. I. A. T. concourt

également au financement d'opérations en faveur du tourisme pour l'attribution de subventions. Le rapporteur spécial a exprimé le vœu que, pour faciliter le contrôle parlementaire, les diverses dotations intéressant le tourisme soient regroupées annuellement dans un état annexé à la loi de finances.

En conclusion, M. Lucien Gautier a dressé un premier bilan de la saison touristique 1968, tel qu'il peut être établi à l'heure actuelle. Les événements récents ont fortement contrarié le tourisme parisien, une chute semblable ayant touché d'autres régions, notamment le Côte d'Azur. M. Dulin est intervenu en faveur de l'aménagement du tourisme de la Côte Atlantique, dans la région Loire - Gironde et également des prêts du Crédit hôtelier.

M. Pellenc, rapporteur général, a ensuite analysé les articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1969.

L'article 2, concernant les dispositions applicables pour l'imposition des revenus des personnes physiques au titre de l'année 1968, a fait l'objet d'un long débat au cours duquel sont intervenus, outre le rapporteur général et M. Alex Roubert, président, MM. Driant, Armengaud, Marcel Martin, Descours Desacres, Mlle Rapuzzi, MM. Yves Durant et Monory. A l'issue de ce débat, la commission a décidé de présenter un amendement selon lequel le tiers provisionnel serait calculé sur le montant initial de l'impôt, à l'exclusion de la majoration consécutive aux événements de mai et juin.

L'article 7, relatif à la majoration de certains tarifs des droits de mutation à titre gratuit, a été supprimé, ainsi que l'article 9 (relèvement du taux du droit d'enregistrement pour les mutations à titre onéreux de fonds de commerce).

L'article 12, concernant les billets d'entrée dans les salles de spectacles cinématographiques et les théâtres, a été adopté avec modification.

A l'article 13 (dispositions relatives au permis de chasse), M. Alex Roubert a fait remarquer que la commission ne semblait pas compétente pour l'examen du paragraphe 2 relatif aux dépenses des fédérations départementales des chasseurs et du Conseil supérieur de la chasse.

L'article 14 (allégement et simplification des impositions grevant la chasse) demeure supprimé.

L'article 18 (régime de franchise et de décote des exploitants agricoles en matière de taxe sur la valeur ajoutée) a été supprimé après intervention de M. Dulin.

L'article 25, relatif au prélèvement exceptionnel sur les ressources du fonds de soutien aux hydrocarbures, a été supprimé.

Les autres articles de la première partie ont été adoptés sans modification, sous réserve des articles 15 (institution d'un droit spécifique sur les bières et sur certaines boissons non alcoolisées), 21 (régime fiscal des produits pétroliers) et 26 (fonds spécial d'investissement routier), les articles réservés devant faire l'objet d'un examen au cours de la prochaine séance de la commission.

Jeudi 14 novembre 1968. — *Présidence de M. Alex Roubert, président, et de M. Coudé du Foresto, vice-président.* — Au cours d'une première séance, la commission a poursuivi l'examen sur le rapport de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1969.

Elle a tout d'abord examiné l'article 15 instituant un droit spécifique sur les bières et sur certaines boissons non alcoolisées. Un débat s'est instauré sur ce texte, dans lequel sont notamment intervenus : M. Kistler, qui a souligné les efforts entrepris par les brasseurs français, efforts qui leur ont permis de concurrencer les producteurs allemands en Allemagne même ; M. Schmitt et M. Bardol. A l'issue de cette discussion, la commission a décidé d'adopter un amendement à l'article 15 réduisant de moitié l'augmentation proposée du droit spécifique.

L'article 21 relatif au régime fiscal des produits pétroliers a été ensuite analysé par M. Marcel Pellenc, rapporteur général, qui a souligné que la mesure proposée était néfaste pour l'expansion économique française. A l'issue d'un débat dans lequel sont intervenus MM. Schmitt, Bardol, Armengaud, Monory, Héon, Coudé du Foresto, Lucien Gautier et Mlle Rapuzzi, la commission a décidé de refuser l'augmentation demandée pour le fuel domestique et de l'accepter pour la hausse du prix de l'essence en prévoyant une détaxation en faveur des touristes étrangers.

A propos de l'article 26 relatif au Fonds spécial d'investissement routier, M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a souligné l'insuffisance des dotations des tranches locales de ce fonds. M. Descours Desacres a constaté que le V^e Plan ne serait pas exécuté, notamment pour la voirie de rase campagne. Il lui paraît nécessaire de revoir le problème des investissements routiers et de leur financement. M. Driant est intervenu pour évoquer l'importance de l'effort financier des collectivités locales en matière de voirie. A l'issue de ce débat, la commission a supprimé l'article 26.

Mlle Rapuzzi a ensuite été désignée comme candidat pour représenter le Sénat au sein de la Commission centrale de classement des débits de tabac.

M. Armengaud a évoqué la possibilité d'un article additionnel relatif à la réévaluation des bilans.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Descours Desacres, rapporteur spécial, sur les comptes spéciaux du Trésor. Le rapporteur a tout d'abord indiqué qu'il n'y avait pas de changement dans la nomenclature des comptes. Il a regretté que l'annexe budgétaire ne retrace pas la totalité de ces dotations.

M. Descours Desacres a analysé les dépenses et les recettes du Fonds national pour le développement des adductions d'eau, qui retrace l'octroi de certaines subventions et, subsidiairement, de prêts aux collectivités locales qui réalisent des adductions d'eau potable dans les communes rurales.

La commission a ensuite examiné le compte de commerce relatif à l'Union des groupements d'achats publics. Après des interventions de MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, Monory, Driant, Coudé du Foresto et Armengaud, elle a décidé de demander au Gouvernement des explications sur les emplois destinés à cet organisme.

La suite de l'examen des comptes spéciaux du Trésor a été renvoyée à la séance de l'après-midi.

Au cours d'une seconde réunion présidée par M. Alex Roubert, président, la commission a entendu la suite du rapport de M. Descours Desacres sur les comptes spéciaux du Trésor. En ce qui concerne le Fonds forestier national le rapporteur a indiqué que les objectifs de reboisement fixés par le Plan ne seront pas atteints. Présentant les crédits du compte de financement de diverses dépenses d'intérêt militaire, il a exposé les modalités de la vente des installations militaires américaines en France.

Sur le compte d'emploi de jetons de présence et tantièmes revenant à l'Etat, MM. Héon et Pellenc ont demandé au rapporteur d'insister dans son rapport sur certains cumuls de fonctions. M. Edouard Bonnefous a évoqué la politique actuelle en faveur du cinéma, que le compte portant « soutien financier à l'industrie cinématographique » traduit financièrement.

Une discussion s'est engagée à laquelle ont participé MM. Edouard Bonnefous, Coudé du Foresto et Alex Roubert, président, sur la situation des autoroutes et l'action du fonds spécial d'investissement routier.

Parmi les comptes de commerce, le fonds de soutien et de régularisation du marché des oléagineux, a permis à M. Armen-gaud d'exposer l'attitude du Gouvernement en ce domaine.

Le rapporteur a examiné les comptes de règlement avec les gouvernements étrangers et souligné les lenteurs du compte d'application de l'accord franco-allemand du 27 juillet 1961. Abordant les comptes d'opérations monétaires, et particulièrement celui des opérations avec le F. M. I., il a tracé un bilan de notre situation vis-à-vis du Fonds monétaire international. Parmi les comptes d'avances du Trésor, les avances aux collectivités locales ont retenu l'attention de la commission.

En ce qui concerne les comptes de prêts et consolidation, le rapporteur s'est particulièrement étendu sur le fonds de développement économique et social, le relogement des rapatriés, les prêts du Crédit foncier de France.

M. Pellenc, rapporteur général, a rendu compte du délai accordé à la commission pour se prononcer sur l'applicabilité éventuelle de l'article 40 de la Constitution aux conclusions du rapport (n° 200, session 1967-1968) de la Commission des Affaires sociales, sur les propositions de loi tendant à accorder la qualité de combattant aux militaires ayant pris part aux combats en Algérie, au Maroc et en Tunisie. La commission a décidé d'en délibérer lors de sa séance du mardi 19 novembre.

M. Bousch a enfin présenté son rapport sur les crédits du secrétariat général de la Défense nationale et du Groupement des contrôles radio-électriques qui sont inclus dans les services du Premier ministre. Sur proposition de son rapporteur, la commission a adopté ces deux budgets.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LEGISLATION

DU SUFFRAGE UNIVERSEL,

DU REGLEMENT ET D'ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 13 novembre 1968. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a tout d'abord entendu le rapport de M. Marcihacy sur le projet de loi (n° 20, session 1968-1969), adopté avec modifications par l'Assemblée Nationale en deuxième lecture, relatif à l'armement et aux ventes maritimes.

A l'issue d'une discussion à laquelle ont participé, outre le rapporteur, MM. Dailly, Jozeau-Marigné, Le Bellegou, Massa, Mignot, Prélot et Soufflet, la commission a décidé de revenir à la rédaction adoptée par le Sénat en première lecture pour

les articles 28, 37 et 39 relatifs aux ventes maritimes ; elle a, de plus, adopté un amendement rédactionnel aux articles 10 et 12 du même projet de loi.

M. Molle a ensuite présenté à ses collègues son rapport pour avis sur les crédits destinés pour 1969 au Ministère de la Justice. Les crédits affectés à ce ministère, a-t-il exposé, sont de 968,75 millions de francs et ne représentent, comme à l'accoutumée, qu'une part extrêmement faible de l'ensemble du budget de l'Etat : 0,64 p. 100.

D'autre part, l'examen de ce budget fait apparaître une diminution de son montant de 3,4 p. 100 par rapport à celui de l'année dernière. Ce phénomène, à première vue surprenant, s'explique par le fait qu'un crédit très important concernant la réforme des greffes (90 millions de francs), n'a pas été reconduit en raison de son caractère exceptionnel. Si l'on fait abstraction de cette non-reconduction, on constate un accroissement de 6,2 p. 100 des crédits par rapport à ceux de 1968, augmentation qui reste extrêmement modeste comparée aux années antérieures.

Le rapporteur a ensuite dégagé le trait dominant du budget de 1969 : la création d'emplois dans un but d'amélioration des mécanismes judiciaires : 1.030 emplois nouveaux sont, en effet, financés, dont 487 pour les services pénitentiaires destinés à permettre la résorption des surnombres budgétaires existant actuellement. Les dépenses de personnel totalisent ainsi 67,9 p. 100 des dépenses de fonctionnement du ministère.

En ce qui concerne les dépenses en capital, si les crédits de paiement prévus pour 1969 se situent au même niveau qu'en 1968, il n'en est pas de même pour les autorisations de programme qui sont nettement inférieures : 101,7 millions au lieu de 108,2 millions pour 1968, les crédits d'investissement se répartissant d'une manière à peu près égale entre l'équipement des services judiciaires, celui de l'administration pénitentiaire et celui de l'éducation surveillée.

Après avoir rappelé ces chiffres, M. Molle a évoqué quelques-uns des grands problèmes que pose l'administration de la justice : la crise actuelle de la magistrature qui se prolonge sans qu'aucune mesure efficace soit prise par le Gouvernement, les problèmes de la délinquance et, en particulier, de la délinquance juvénile et de la protection des mineurs en danger, enfin le problème de plus en plus crucial de la durée de la détention préventive.

A la suite de cet exposé, M. Jozeau-Marigné a attiré tout spécialement l'attention de la commission sur le caractère nettement insuffisant de l'aide apportée par l'Etat aux œuvres privées

s'occupant d'éducation surveillée, alors que le nombre des établissements publics est insuffisant et que le concours de ces œuvres privées est absolument indispensable.

M. Mignot est également intervenu dans la discussion à l'issue de laquelle la commission a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du Ministère de la Justice.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a entendu M. René Capitant, garde des sceaux, ministre de la justice, sur les crédits de son ministère.

M. René Capitant a tout d'abord présenté le budget de son département ministériel qui, a-t-il souligné, devait être relié à deux collectifs financiers : l'un voté en juillet 1968, l'autre à intervenir dans le courant de l'année 1969.

Le premier avait déjà apporté une amélioration appréciable à la situation des personnels de l'éducation surveillée et de l'administration pénitentiaire, notamment par la création de postes nouveaux et la majoration de certaines indemnités. Le deuxième collectif contiendra les crédits destinés à amorcer l'application de la réforme de structure envisagée dans l'organisation judiciaire.

Le ministre a ensuite rapidement analysé les mesures nouvelles contenues dans le budget de la Justice pour 1969 en notant que les efforts entrepris en faveur des différentes catégories de personnel seraient poursuivis, notamment en ce qui concerne les créations d'emploi. Il a mis l'accent sur le fait que les crédits d'équipement avaient, depuis quelques années, progressé plus rapidement que les crédits de fonctionnement.

Le garde des sceaux a ensuite répondu aux différentes questions des commissaires.

La principale, posée par MM. Dailly, De Montigny et Piot a tourné autour de la réforme projetée de l'organisation judiciaire et de la création d'une profession judiciaire unique. Le ministre s'est déclaré convaincu qu'une meilleure administration de la justice appelait inéluctablement une certaine concentration des tribunaux, sans pour autant éloigner la justice du justiciable. Le problème à résoudre est difficile mais une solution pourrait être trouvée dans un regroupement des magistrats du premier degré sur le plan départemental, la distinction en ce qui les concerne entre l'instance et la grande instance étant supprimée.

Les juges qui ne seraient pas affectés à des tâches spécialisées siègeraient dans les juridictions autres que celles du chef-lieu ou de la ville la plus importante, suivant les besoins appréciés par le président du tribunal. Ainsi, il ne serait pas nécessaire de supprimer certains tribunaux peu occupés, le déplacement des magistrats devant permettre de maintenir la justice près du justiciable. Quant aux cours d'appel, aucune modification à leur organisation ne serait opérée avant la mise en place des régions.

Pour ce qui est de la réforme des professions judiciaires, elle s'impose sous la forme d'une certaine fusion : la dualité avoués-avocats étant un élément de complication et la source de frais importants. Bien entendu, les mesures prises dans ce domaine devraient comprendre une simplification de la procédure. Il convient de noter que le projet envisagé n'a pas pour seul objet de fusionner les avocats et les avoués, car il tend à la création d'une profession judiciaire et juridique unique dans laquelle entreraient d'autres auxiliaires de justice ou praticiens du droit. Ainsi, la France se trouverait placée, à cet égard, dans une position comparable à celle des pays du Marché commun.

L'indemnisation des avoués sera assurée ; une large consultation des intéressés est d'ailleurs en cours en ce moment. La question se posera également de savoir si le monopole dont bénéficient les avocats sera accordé aux membres de la nouvelle profession, mais avec des exceptions en ce qui concerne la consultation.

Les auteurs de cette question ainsi que de nombreux commissaires ont appelé l'attention du ministre sur des aspects particuliers des réformes envisagées en soulignant les difficultés qu'elles ne manqueront pas de soulever, notamment en ce qui concerne les dangers de la spécialisation excessive des juges, le problème de l'indemnisation des avoués, les garanties exigées des membres de la profession judiciaire unique, la territorialité de la postulation.

Ont ainsi fait connaître leur point de vue : MM. Dailly, Garet, Geoffroy, Jozeau-Marigné, Le Bellegou, Marcilhacy, Massa, Mignot, De Montigny et Piot.

Répondant à ses interlocuteurs, le ministre a déclaré que son objectif était d'humaniser la justice en la faisant sortir de son cadre abstrait.

M. Prélot lui a ensuite demandé ce qu'il comptait faire pour que soit réalisée l'harmonisation indispensable entre le nouveau droit de l'adoption et les règles fiscales applicables en la matière.

Le garde des sceaux a indiqué que seule l'adoption plénière assimilait l'enfant adopté à l'enfant légitime et sur ce point, a-t-il ajouté, le droit fiscal ne fait aucune différence entre les deux.

M. Sauvage a regretté que les décrets d'application de la loi du 3 janvier 1968 portant réforme du droit des incapables majeurs n'aient pas encore vu le jour.

Le ministre a répondu que deux décrets avaient déjà été publiés au début du mois d'octobre ; deux autres seront pris avant la fin du mois de novembre.

A M. Molle qui lui posait la question de savoir à quel stade en était la réforme de l'assistance judiciaire, M. René Capitant a fait connaître qu'un projet de loi serait déposé à cet effet au cours de la prochaine session parlementaire.

M. le président Bonnefous a demandé comment avait évolué depuis un an le grave problème de la délinquance juvénile. En lui répondant, le garde des sceaux a souligné qu'entre 1966 et 1967 la progression de cette délinquance avait été nettement moins forte qu'auparavant.

M. Molle s'est également inquiété de la durée excessive de la détention préventive utilisée d'une manière systématique. Le ministre lui a indiqué que l'on constatait, à l'heure actuelle, une diminution de la durée des détentions préventives inférieures à quatre mois. Un projet de loi sera d'ailleurs déposé à la session de printemps, qui tendrait à remplacer le plus largement possible la détention préventive par une liberté sous contrôle judiciaire.

M. Jozeau-Marigné a, enfin, évoqué l'urgente nécessité de transformer le régime de la relégation qui, sous la forme que nous connaissons aujourd'hui, a des aspects trop inhumains, sa durée étant indéterminée. Le ministre a fait part de son intention de déposer également dans ce domaine, dès la prochaine session, un projet de loi qui tiendra compte des souhaits exprimés par l'auteur de la question et les différents commissaires qui avaient visité, en juin dernier, le centre de relégation de Saint-Martin-de-Ré.

La commission a, d'autre part, sur le rapport de M. Dailly, procédé à un nouvel examen de deux dispositions du projet de loi (n° 17, session 1968-1969), adopté par l'Assemblée nationale, modifiant la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Le rapporteur a proposé le dépôt de deux nouveaux amendements tendant :

— l'un, à prévoir à l'article 162-1 de la loi du 24 juillet 1966, que les actions de garantie des personnes disposant d'informations particulières sur la marche d'une entreprise pourraient être constituées par des titres au porteur déposés en banque, lorsque la société n'a pas d'actions nominatives ;

— l'autre, à stipuler, à l'article 7 du projet de loi, que le bilan visé devait tenir compte des pertes antérieures.